

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 MAI 2009 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Gérard MONTALON, Adjoints ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Monsieur Christophe DIELEN donne pouvoir à Monsieur Pierre MONTAGNE, Madame Nadine GARNIER donne pouvoir à Madame Christelle ORAND, Monsieur Raphaël SOTON donne pouvoir à Monsieur François LECOMTE, Monsieur Luc RODET donne pouvoir à Monsieur Eric MARTIN.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2009 et propose de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour suite à la demande de mise à disposition d'un local par l'association « Micro-Collines » et la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Art de la Danse ».

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

ECLAIRAGE PUBLIC « LES CREUX » - APPROBATION DU PROJET

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet cité en objet, présenté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'œuvre de l'opération.

Opération : Quartier les Creux

Dépense prévisionnelle HT	18 000 €
----------------------------------	-----------------

Plan de financement :

Financements mobilisés par le SDED :

20% du montant de la dépense prévisionnelle hors taxe avec maximum de dépense subventionnelle par commune et par an de 91 000 €, soit :	3 600 €
---	---------

Participation communale	14 400 €
--------------------------------	-----------------

TVA récupérable par le biais du FCTVA Selon le taux en vigueur au moment de la récupération	3 528 €
--	---------

Dépense prévisionnelle TTC	21 528 €
-----------------------------------	-----------------

Autres dépenses :

Prestations de maîtrise d'œuvre 18 000 € x 7% = 1 260 €	1 260 €
--	----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite une subvention du Syndicat Départemental d'Energies de 3 600,00 €. Il est précisé que ces travaux donneront lieu à la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire indique également qu'il faut prendre contact avec le SDED pour un éventuel déplacement du poteau EDF situé sur la propriété de Monsieur Patrick Giraud.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL « SALLE INFORMATIQUE » DU GROUPE SCOLAIRE « SAINT EXUPERY » A L'ASSOCIATION MICRO COLLINES

L'association Micro-Collines a sollicité la commune afin que lui soit prêté un local pour dispenser ses cours d'informatique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prêter à cette association le local communal « Salle informatique » situé au groupe scolaire « Saint-Exupéry » et d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention à passer avec l'association « Micro-Collines ».

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – APEL SAINTE MARIE

L'association n'ayant pas transmis les documents nécessaires à l'étude de sa demande de subvention, ce point fait l'objet d'un report ultérieur.

ART DE LA DANSE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Art de la Danse a participé à une démonstration de danse à Bagnols sur Cèze le 28 mars 2009 et participera au festival « Danse et l'enfant » à Montluçon les 30 et 31 mai prochains.

Monsieur le Maire approuve la reconnaissance nationale que de telles actions apportent à la commune, et propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 € afin de diminuer la participation financière des parents.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à Art de la Danse.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- L'invitation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à la fête annuelle USEP du secteur Nord-Drôme qui se déroulera le 05 juin 2009 au stade municipal de Saint-Uze.
- La demande d'autorisation de déballage de M. et Mme Jacky GARDON pour vendre leur production de fruits et légumes les samedis matins de 8h à 12h, des mois de Juin à Octobre sur la place du village. A la majorité, le Conseil Municipal apporte une réponse favorable à cette demande sous réserves des

précisions qui seront demandées aux services sur les conditions dans lesquelles cette vente peut avoir lieu.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le SDIS concernant le renouvellement de son système d'information opérationnel. Les élus sont conscients qu'il est nécessaire de faire évoluer le système actuel mais demanderont au SDIS à ce que la mise en place de ce projet se fasse dans la plus grande concertation possible avec les Sapeurs-pompiers volontaires et que de nouvelles contraintes ne leur soient pas imposées.
- La demande de subvention de Melle Lisa GERY pour mission humanitaire au Sénégal est refusée. Malgré l'intérêt de tels projets, les finances communales ne permettent pas de répondre favorablement à ce type de sollicitations.
- Il est demandé aux élus de transmettre au secrétariat de mairie, avant le 23 mai 2009, leurs absences en raison des congés d'été afin de planifier au mieux les réunions et rendez-vous communaux pendant la saison estivale.
- L'établissement du planning des permanences des bureaux de vote pour les élections européennes du 07 juin 2009.
- Les comptes rendus des conseils municipaux à paraître sur le site internet de la Commune seront dorénavant identiques aux comptes-rendus officiels collés sur registre, seuls ceux à transmettre à la Presse conserveront une forme condensée.
- Communication sera faite sur le prochain Saint Barth infos au sujet des dépôts d'ordures sauvages qui sont apparus le long de la Galaure (entre le stade de foot et le lac des Vernets).

La liste des fêtes et manifestations du mois de Mai 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE